



## CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-onzième session

Points 19.1 et 19.2 de l'ordre du jour

### COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le présent document contient le rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales faisant suite à son examen des "Demandes d'admission aux relations officielles avec l'OMS présentées par des organisations non gouvernementales" (documents EB91/NGO/1 à EB91/NGO/10) et de la "Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS" (document EB91/NGO/WP/1). Les documents mentionnés, à distribution restreinte, ont été mis à la disposition de tous les membres du Conseil exécutif.

Le Conseil est invité à statuer sur les recommandations formulées par son Comité permanent qui figurent à la section IV de ce document.

#### I. INTRODUCTION

1. Le Comité permanent des Organisations non gouvernementales s'est réuni le 19 janvier 1993. Etaient présents les membres suivants : le Dr J. Kumate, le Dr Q. J. Al-Kayat (suppléant du Dr O. M. Mubarak), le Dr P. Nymadawa, le Dr J. B. Ndalihoranye (suppléant de M. R. Rukebesha) et le Dr M. Violaki-Paraskeva. Le Dr J. Kumate a été élu à la présidence du Comité.

#### II. DEMANDES D'ADMISSION A DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS PRESENTEES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

2. Le Comité permanent a été saisi des demandes d'admission à des relations officielles avec l'OMS émanant de dix organisations non gouvernementales (ONG). Pour l'examen de ces demandes, le Comité s'est fondé sur les Principes régissant les relations entre l'OMS et les organisations non gouvernementales.<sup>1</sup> Les demandes font l'objet des documents EB91/NGO/1 à EB91/NGO/10.

3. Le Comité a noté que les demandes avaient été examinées par le Secrétariat de l'OMS qui a vérifié que les critères d'admission à des relations officielles avec l'OMS contenus dans lesdits Principes avaient été remplis, et notamment que le principal domaine d'intérêt des ONG concernées entraînait dans le cadre des compétences de l'OMS, que leurs buts et activités portaient sur des domaines sanitaires ou liés à la santé et qu'elles avaient une structure et/ou un champ d'activités internationaux. Toutes les organisations candidates étaient parvenues au terme d'une période de relations de travail satisfaisante avec l'OMS. Le Secrétariat a fourni des renseignements complémentaires lorsque des éclaircissements ont été demandés.

<sup>1</sup> Documents fondamentaux, 39<sup>e</sup> éd. 1992, pp. 74-79.

4. Le Comité a pris note des informations ci-après concernant les dix organisations qui demandent à être admises à des relations officielles avec l'OMS et les paragraphes suivants rendent compte des recommandations formulées par le Comité à leur sujet.

**Société internationale de Prothèse et d'Orthèse (document EB91/NGO/1)**

5. La Société est une organisation pluridisciplinaire regroupant des professionnels portant un intérêt aux questions cliniques et aux problèmes d'éducation et de recherche posés par les prothèses et les orthèses ainsi qu'aux aspects connexes de la technologie de la réadaptation. Les objectifs et activités de la Société qui présentent le plus d'intérêt pour l'OMS se rapportent aux efforts fournis pour promouvoir la mise en place de services de réadaptation et d'une technologie appropriée pour les systèmes nationaux de santé, en particulier dans le monde en développement. Le Comité a noté que les membres de la Société appuient les efforts d'enseignement dans les domaines des soins de santé où l'on utilise des prothèses et des orthèses, qu'ils participent à l'élaboration de normes relatives aux prothèses et orthèses, et qu'ils facilitent et encouragent des recherches visant à améliorer la qualité des produits et des services assurés. Le Comité a exprimé l'espoir que la Société élargirait le nombre de ses membres à des sociétés affiliées du monde en développement.

6. Pendant la période écoulée de relations de travail, la Société a collaboré à plusieurs activités, par exemple à la préparation et à la promotion du document de l'OMS "Guide pour la formation en prothèses et orthèses dans les pays en développement" et à l'établissement d'un programme pour un cours sur la technologie de l'orthèse des membres inférieurs. La Société a également participé à des réunions de l'OMS sur la technologie orthopédique pour les pays en développement et, par ses publications, elle a favorisé l'action de l'OMS en matière de technologie de la réadaptation. Parmi les activités communes prévues pour l'avenir figurent notamment des cours de formation au niveau des pays et la participation à l'élaboration de méthodes pour la spécification et l'essai des matériels, éléments et techniques d'appareillage des prothèses et orthèses.

Le Comité permanent a **décidé de recommander au Conseil d'admettre** cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

**International Leprosy Union (pas de titre français) (document EB91/NGO/2)**

7. Le Comité a noté que les objectifs et activités de l'Union étaient dans le droit-fil des efforts fournis par l'OMS pour parvenir à l'élimination de la lèpre dans le monde en tant que problème de santé publique d'ici l'an 2000. L'importance qu'attache l'Union à la réadaptation sociale des lépreux et son action pour renforcer les liens entre les organismes bénévoles nationaux qui travaillent dans le domaine de la lèpre revêtent un intérêt tout particulier pour l'OMS. L'Union sert de centre d'information et fournit différents services, par exemple une assistance pour l'élaboration de projets et la recherche de ressources techniques et financières pour ses organisations affiliées et ses membres individuels dans 40 pays. Par le biais de réunions organisées à intervalles réguliers, l'Union s'efforce d'établir ou de renforcer les liens entre les organismes bénévoles et, au sein d'autres forums, elle a défendu la cause de ceux qui participent à la lutte contre la lèpre et s'est fait le porte-parole des victimes de cette maladie.

8. Parmi les activités menées à bien en collaboration avec l'OMS durant la période écoulée de relations de travail figurent le coparrainage de plusieurs réunions nationales, régionales et internationales sur les moyens d'éliminer et de combattre la lèpre et la recherche sur la réadaptation sociale des lépreux. L'Union a également collaboré avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est à un programme d'échange d'agents de la lutte antilépreuse dans des pays de cette Région. Un plan de travail a été élaboré pour la collaboration future avec l'OMS : il prévoit notamment une série de réunions sur la lèpre pour lesquelles les préparatifs ont déjà commencé, et l'extension à quatre nouveaux pays du programme d'échange d'agents de la lutte antilépreuse. L'Union prépare actuellement un protocole pour conduire une étude sur "la mesure des invalidités et les stratégies d'intervention". La mise au point de programmes de formation d'agents des ONG et d'autres professionnels à la lutte antilépreuse et d'un programme d'étude sur la réadaptation intégrée à l'intention des organismes de santé de district est également envisagée.

Le Comité permanent a **décidé de recommander au Conseil d'admettre** cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

**Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française**  
(document EB91/NGO/3)

9. Les objectifs et activités qui intéressent plus particulièrement l'OMS concernent les efforts faits par cette ONG pour améliorer la formation en médecine et en santé publique et faciliter la recherche dans ces domaines dans les pays francophones. Elle compte parmi ses membres des facultés de médecine de 30 pays francophones qui s'efforcent d'atteindre ses objectifs par différents moyens. Elle s'emploie par exemple à développer les bibliothèques médicales auxquelles elle apporte également un soutien approprié, qu'il s'agisse d'ouvrages et de revues spécialisés ou d'arrangements pour l'accès à des services bibliographiques et à des banques de données, ou encore de la formation de bibliothécaires. Elle appuie également des programmes pour aider des étudiants des pays du Sud à préparer des projets de recherche et à en publier les résultats dans des revues de bon niveau. La collaboration interuniversitaire conduite par la Conférence avec l'appui des autorités médicales des pays concernés s'est révélée particulièrement précieuse pour l'initiative de l'OMS sur la réforme de l'enseignement médical, dont le but est d'organiser et de coordonner une série d'activités destinée à adapter l'enseignement médical aux besoins actuels et futurs en matière de santé.

10. Parmi les activités communes exécutées pendant la période écoulée de relations de travail, on citera, outre la participation à des consultations sur l'initiative susmentionnée, différentes études des systèmes d'enseignement médical dans des pays francophones. L'OMS a également participé à des réunions de la Conférence. La collaboration future comportera des activités pour la mise au point d'approches et de méthodes d'évaluation de la qualité de l'enseignement médical et une étude de stratégies conçues pour réorienter l'enseignement médical conformément à l'initiative de l'OMS.

Le Comité permanent a décidé de recommander au Conseil d'admettre cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

**Association internationale pour la Santé des Adolescents** (document EB91/NGO/4)

11. Avec l'appui et les encouragements de l'OMS, l'Association, essentiellement composée d'organisations nationales dans 36 pays, s'est occupée depuis 1987 de sensibiliser le public comme les milieux spécialisés au développement, au bien-être et à la santé des jeunes, et d'encourager la participation des jeunes à la promotion de leur propre santé et de celle de leur communauté. Afin de favoriser l'élaboration de programmes en faveur de la santé des adolescents, l'Association a parrainé des projets et des réunions au niveau international; elle a étroitement collaboré avec d'autres organisations et associations professionnelles s'intéressant aux adolescents; et elle publie un bulletin trimestriel.

12. Parmi les activités qui ont été exécutées en commun avec l'OMS, on citera notamment les préparatifs du Cinquième Congrès international sur la santé des adolescents (juillet 1991) coparrainé par l'OMS, et la participation de celle-ci à la Conférence de l'Association sur la lutte contre l'hépatite B : rôle de la prévention dans l'adolescence (décembre 1991) et, enfin, la participation des deux organisations à la Première Conférence africaine sur la santé des adolescents (mars 1992). L'Association continuera de participer à toute une gamme d'activités de l'OMS concernant la santé des adolescents.

Le Comité permanent a décidé de recommander au Conseil d'admettre cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

**Soroptimist International** (document EB91/NGO/5)

13. Soroptimist International est une association qui regroupe les fédérations de clubs au service des femmes dans le monde entier, soit près de 3000 clubs dans 96 pays. Les objectifs et les activités qui intéressent le plus l'OMS sont ceux qui privilégient le développement des femmes et des jeunes filles. Chaque club Soroptimist entreprend des projets et des activités basés sur six grands thèmes : développement économique et social, éducation, environnement, santé, droits de l'homme/statut de la femme, bonne volonté et compréhension internationales.

14. Les activités conjointes au cours de la période écoulée de relations de travail ont consisté à participer à des réunions techniques et à s'échanger des informations dans plusieurs domaines d'intérêt mutuel : la maternité sans risque, le SIDA, les femmes et les pratiques traditionnelles, la santé et le développement. Ces échanges, qui existent depuis longtemps en ce qui concerne la maternité sans risque et les pratiques

traditionnelles, ont permis à l'OMS d'avoir accès à un vaste réseau de femmes intéressées dans la promotion et la diffusion d'informations visant à améliorer la santé des femmes. Ces informations ont également contribué au développement des familles et des communautés. La collaboration future devrait s'étendre à l'échange d'informations et à la promotion du travail de l'OMS dans plusieurs domaines comme l'abus de drogues et de substances, la nutrition, le cancer et la prévention de la cécité.

Le Comité permanent a **décidé de recommander au Conseil d'admettre** cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

#### **Alliance internationale des Femmes (document EB91/NGO/6)**

15. Les objectifs et les activités de l'Alliance qui intéressent le plus l'OMS sont ceux liés à la promotion de l'égalité des hommes et des femmes en matière de liberté, de statut et de responsabilités, et plus particulièrement aux efforts de l'Alliance pour obtenir un accès égal pour les femmes aux services de soins de santé. L'Alliance est composée d'associations nationales de femmes dans 48 pays qui, aux niveaux national, régional et international, organisent des ateliers, des séminaires et des conférences touchant à la mise en oeuvre de ses divers objectifs.

16. Au cours de la période de relations de travail, l'Alliance a participé à diverses réunions de l'OMS sur plusieurs sujets comme l'abus de drogues, le SIDA, les pratiques traditionnelles, et la santé et le développement des femmes, lui permettant ainsi de diffuser largement auprès de ses membres la politique de l'OMS dans ces domaines. Outre l'engagement permanent de l'Alliance à travailler en faveur de l'égalité de l'accès aux soins de santé, les futures activités prévoient la promotion du travail de l'OMS liée à la maternité sans risque, la nutrition et la santé des adolescents, et la diffusion de l'information y afférente.

Le Comité permanent a **décidé de recommander au Conseil d'admettre** cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

#### **Association internationale de Conseil en Allaitement (document EB91/NGO/7)**

17. L'Association regroupe des paraprofessionnels répartis dans 24 pays et dont la tâche est de promouvoir l'allaitement au sein et le rôle d'une nouvelle profession, celle de consultant en allaitement, dans la protection et la promotion de l'allaitement au sein. Il a été noté que ses activités concernent la mise au point de modules pédagogiques basés sur les conférences qu'elle organise. Par la remise de prix et de bourses, elle encourage ses membres à devenir des consultants certifiés en allaitement et à mener des recherches sur l'allaitement, et facilite la participation de ses membres internationaux aux conférences de l'Association. Elle a également mis sur pied un service de presse qui analyse tout ce qui se publie sur le sujet (allaitement au sein, etc.) et y donne suite. Ses objectifs et activités contribuent ainsi de diverses façons à réaliser les objectifs de l'OMS, en particulier dans le domaine de la santé, la nutrition et le bien-être général des mères, des enfants et de la famille.

18. Ces deux dernières années, l'Association a apporté une contribution technique à l'élaboration de plusieurs publications et documents pédagogiques de l'OMS sur la nutrition du nourrisson, et a participé à des évaluations d'hôpitaux dans le cadre de l'initiative OMS/UNICEF sur les hôpitaux "amis des bébés". Elle envisage pour l'avenir de poursuivre son appui à toutes les activités de l'OMS touchant à la promotion de l'allaitement au sein et de renforcer sa collaboration dans le domaine de la formation des agents de santé.

Le Comité permanent a **décidé de recommander au Conseil d'admettre** cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

#### **Ligue internationale La Leche (document EB91/NGO/8)**

19. La Ligue internationale La Leche est un service pédagogique mondial avec des membres dans une cinquantaine de pays. Par le biais d'un réseau d'environ 3000 groupes d'entraide de mères, elle encourage de bonnes pratiques de maternage grâce à l'allaitement au sein. Ses autres activités, et notamment ses publications et ses centres d'information sur l'allaitement au sein, ainsi que l'organisation de réunions avec la participation des professionnels de la santé et en leur nom, visent à promouvoir une meilleure compréhension des avantages de l'allaitement au sein. C'est ainsi que la Ligue a contribué à de nombreuses reprises, de

manière directe et indirecte, à la réalisation des objectifs de l'OMS, en particulier ceux touchant à la santé, la nutrition et le bien-être général des mères, des enfants et des familles.

20. Au cours de la période écoulée de relations de travail, la Ligue a apporté son concours dans la traduction et la diffusion de plusieurs publications de l'OMS sur la nutrition du nourrisson, a participé à des réunions techniques et a apporté son appui à l'organisation de programmes de formation au niveau national. Elle s'est également attachée à promouvoir l'initiative OMS/UNICEF sur les hôpitaux "amis des bébés". Ses futures activités devraient se poursuivre dans ce sens.

Le Comité permanent a décidé de recommander au Conseil d'admettre cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

#### **Union internationale de Toxicologie (document EB91/NGO/9)**

21. Les contacts de l'Union avec l'OMS existent depuis longtemps et sont basés sur une préoccupation commune, celle de faciliter l'acquisition, la diffusion et l'application des connaissances sur les effets toxiques des produits chimiques. Ses préoccupations touchent aussi aux domaines de la prévention et du traitement des effets nocifs des produits chimiques et au renforcement des moyens à mettre en oeuvre face aux urgences chimiques. Dans ce but, l'Union s'est également engagée à améliorer l'éducation, en particulier dans les pays en développement. L'Union, composée d'organisations nationales de 24 pays, organise des congrès triennaux et des stages de formation réguliers. Elle publie un bulletin et les actes de ses congrès triennaux.

22. Les activités conjointes comprennent plusieurs conférences internationales coparrainées par l'OMS et la collaboration à des ateliers de formation en Amérique latine. Les futures activités conjointes devraient toucher à l'évaluation de certains produits chimiques, à la mise au point de méthodologies d'évaluation des risques pour la santé, et au développement et à la formation des ressources humaines.

Le Comité permanent a décidé de recommander au Conseil d'admettre cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

#### **Ligue internationale des Sociétés dermatologiques (document EB91/NGO/10)**

23. Parmi les objectifs de la Ligue intéressant l'OMS, il y a celui de faire progresser l'enseignement, les soins et les sciences dans le domaine de la dermatologie. Les sociétés dermatologiques membres de la Ligue dans plus de 90 pays soutiennent à cette fin un projet sanitaire et pédagogique qui a mis sur pied deux centres régionaux de formation à la dermatologie, l'un en Afrique et l'autre en Amérique centrale. Son autre activité majeure est l'organisation et la préparation du Congrès mondial de dermatologie qui se tient tous les cinq ans.

24. Les activités menées conjointement avec la Ligue sont basées sur un engagement commun à améliorer la réglementation, la surveillance et la mise au point des médicaments pour les maladies de la peau, et de ceux qui affectent la peau. A cette fin, la Ligue participe à la mise au point et/ou à la révision des diverses normes et procédures de l'OMS, telles que la Classification internationale des Maladies et le modèle de prescription des médicaments utilisés en dermatologie. La collaboration future devrait se poursuivre dans le même sens.

Le Comité permanent a décidé de recommander au Conseil d'admettre cette organisation à des relations officielles avec l'OMS.

### **III. REVISION DE LA LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (document EB91/NGO/WP/1)**

25. Ayant achevé son examen des demandes d'admission aux relations officielles, le Comité permanent est passé à la révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS. Il a noté que, conformément aux Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales, le Conseil exécutif, agissant par l'intermédiaire de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales, devait passer en revue la collaboration avec un tiers des organisations en relations officielles avec l'OMS et décider s'il était souhaitable de maintenir ces relations. C'est à cette fin qu'a été établi le document EB91/NGO/WP/1 dans lequel le cas de 43 organisations était examiné.

26. Le document EB91/NGO/WP/1 contient des indications fournies par les ONG sur la structure et les activités des organisations visées, ainsi que sur leur collaboration avec l'OMS au cours de la période 1990-1992. En plus de ces indications, un chapitre du document fait le point des effets de cette collaboration et contient des recommandations pertinentes formulées en tenant compte des analyses effectuées par les responsables techniques chargés de la collaboration avec ces ONG ainsi que par les bureaux régionaux de l'OMS.

27. Les ONG dont le cas a été examiné par le Comité permanent sont précédées d'un astérisque sur la liste complète des organisations en relations officielles avec l'OMS annexée au présent document.

28. Pour permettre une révision méthodique, les organisations ont été classées selon la liste ordonnée des programmes de l'OMS figurant dans le huitième programme général de travail. Toutes les organisations visées au cours de cette session intéressent les programmes 10 (Protection et promotion de la santé mentale), 11 (Promotion de la salubrité de l'environnement) et 12 (Technologie diagnostique, thérapeutique et de réadaptation).

29. Le Comité a noté que les objectifs poursuivis par l'OMS en collaborant avec les ONG, et notamment celui qui consiste à promouvoir les orientations et les stratégies de l'OMS, avaient été bien réalisés au cours des trois dernières années grâce aux activités menées avec les organisations dont il est question dans le document. Une participation réciproque aux réunions scientifiques et techniques a permis des échanges de vues relatifs à la mise au point et à l'expérimentation de différentes normes biologiques et pharmaceutiques internationales, ainsi qu'à la préparation ou à la révision de publications de l'OMS telles que la Nomenclature internationale des Maladies, la Classification internationale des Maladies, etc. Des activités d'enseignement et de formation ont contribué à accroître le potentiel national dans les domaines couverts par les différents programmes, et les connaissances se sont enrichies grâce à la recherche. L'OMS a également tiré profit de sa participation aux réunions internationales des ONG. Cette participation lui a donné l'occasion d'exposer ses orientations à de vastes publics de spécialistes qui, à leur tour, ont ensuite diffusé ces informations dans le cadre de leur travail.

30. Au cours de son examen des 43 ONG visées, le Comité permanent s'est particulièrement attaché au cas des quatre organisations avec lesquelles la collaboration avait été minimale ou inexistante, à savoir la Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement, l'Organisation internationale de Recherche sur le Cerveau, la Commission internationale pour la Prévention de l'Alcoolisme et de la Pharmacodépendance, et la Société internationale de Biométéorologie.

31. Le Comité s'est dit préoccupé par l'absence de collaboration avec la Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement. Toutefois, il a estimé que la recherche interdisciplinaire menée par la Société dans des domaines tels que celui des modes de vie qui favorisent ou hypothèquent la santé, du développement dans des situations d'exception des enfants et de la jeunesse exposée aux risques, etc. présente un intérêt pour l'OMS, et que l'intérêt exprimé par la Société pour la mise au point d'activités menées en collaboration semblait offrir des possibilités de réactivation d'une collaboration féconde. Le Comité, jugeant la situation préoccupante mais estimant qu'il y avait des raisons de s'attendre à une reprise de la collaboration et à l'élaboration d'un plan de travail pertinent, a donc décidé de recommander au Conseil de maintenir des relations officielles avec la Société pendant une période d'une année et de réexaminer la situation à la session de janvier 1994 du Conseil exécutif.

32. En ce qui concerne l'Organisation internationale de Recherche sur le Cerveau, le Comité a noté qu'il n'y avait pas eu d'activités communes au cours de la période considérée. En réponse à des demandes d'éclaircissements, le Comité a été informé que l'Organisation connaissait des difficultés en matière de structures et de financement qui l'empêchaient pour l'instant de mener des activités positives en collaboration avec l'OMS. Le Comité a donc décidé de recommander au Conseil de mettre fin aux relations officielles.

33. Le Comité a formulé des observations sur l'état des relations avec la Commission internationale pour la Prévention de l'Alcoolisme et de la Pharmacodépendance. La collaboration avec cette ONG a été minimale et l'on a observé qu'il avait été impossible d'élaborer avec la Commission des activités menées au niveau des pays, comme on l'avait prévu à l'époque de la dernière révision, en janvier 1990. Le Comité a donc décidé de recommander au Conseil qu'il soit mis fin aux relations officielles avec la Commission.

34. Le Comité a ensuite examiné la collaboration avec la Société internationale de Biométéorologie. Il s'est dit préoccupé de constater que cette collaboration avait été limitée. Toutefois, selon les informations

disponibles, il y a tout lieu de penser que la Société pourrait élaborer un plan de travail avec l'OMS. Le Comité, tenant compte de ce facteur, a décidé de recommander au Conseil de maintenir les relations officielles avec la Société pendant une période d'un an. De ce fait, la situation serait réexaminée par le Conseil exécutif à sa session de janvier 1994.

35. Avant d'examiner le cas des autres ONG, le Comité permanent a été saisi d'une communication du Conseil de l'Industrie pour le Développement visant à l'informer qu'il envisageait des plans de restructuration qui tiendraient compte des changements intervenus dans le monde du développement international, et notamment dans les organisations industrielles qui se préoccupent des problèmes de développement. Le Conseil espère être en mesure de rendre compte des résultats de son opération de restructuration au Conseil exécutif à sa session de janvier 1994. Le Comité a également noté que les activités menées par le Conseil en collaboration avec l'OMS étaient axées sur l'éducation pour la santé dans ses rapports avec la sécurité des produits alimentaires. Compte tenu de la précieuse collaboration précédemment fournie par le Conseil, le Comité a décidé de recommander au Conseil exécutif de maintenir les relations avec le Conseil pendant une année, à l'issue de laquelle il sera procédé à un nouvel examen afin de déterminer si le CID, dans sa nouvelle formule, continue à répondre aux critères permettant le maintien de relations officielles.

36. En ce qui concerne la collaboration avec les 38 autres ONG visées, le Comité permanent, ainsi qu'il l'a déjà noté au paragraphe 29, a estimé que l'étendue des activités menées en collaboration justifiait des relations officielles. Il a donc décidé de recommander au Conseil que les relations officielles soient maintenues avec les autres organisations.

37. Ayant achevé son examen, le Comité permanent a exprimé sa reconnaissance pour la contribution que les ONG visées continuaient d'apporter aux activités de l'OMS. Il a soumis le projet de résolution et le projet de décision ci-après à l'examen du Conseil exécutif.

#### **IV. RESOLUTION ET DECISION PROPOSEES**

##### **Projet de résolution**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales;

1. DECIDE d'établir des relations officielles avec les organisations non gouvernementales suivantes :

Société internationale de Prothèse et d'Orthèse  
International Leprosy Union  
Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française  
Association internationale pour la Santé des Adolescents  
Soroptimist International  
Alliance internationale des Femmes  
Association internationale de Conseil en Allaitement  
Ligue internationale La Leche  
Union internationale de Toxicologie  
Ligue internationale des Sociétés dermatologiques;

2. DECIDE de mettre fin aux relations officielles avec l'Organisation internationale de Recherche sur le Cerveau et la Commission internationale pour la Prévention de l'Alcoolisme et de la Pharmacodépendance.

##### **Projet de décision**

##### **Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS**

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales, a décidé de maintenir des relations officielles, pour une nouvelle période de trois ans, avec 38 des organisations non gouvernementales dont le cas a été examiné à la présente session, et il a remercié ces organisations de leur précieuse contribution à l'activité de l'OMS. Le Conseil a pris note avec

préoccupation de la collaboration limitée avec la Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement et la Société internationale de Biométéorologie. Il a donc décidé de maintenir les relations officielles pour une période d'une année afin de permettre l'élaboration d'un plan d'activités menées en collaboration entre ces organisations et l'OMS. Compte tenu des renseignements supplémentaires fournis par le Conseil de l'Industrie pour le Développement en ce qui concerne sa restructuration, le Conseil a décidé de prolonger les relations officielles pour une période d'une année, à l'issue de laquelle il sera procédé à un nouvel examen, afin de déterminer si le Conseil, dans une version restructurée, continue de répondre aux critères permettant le maintien de relations officielles.



## **LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS EN NOVEMBRE 1992<sup>1</sup>**

**(Les organisations sont répertoriées en fonction de la liste ordonnée  
des programmes de l'OMS dans le huitième programme général de travail)**

### **DIRECTION, COORDINATION ET GESTION**

#### **2. Développement et direction d'ensemble des programmes de l'OMS**

##### **2.4 Coordination extérieure pour le développement sanitaire et social**

Organisation internationale des Unions de Consommateurs  
Association internationale des Médecins pour la Prévention de la Guerre nucléaire  
Union interparlementaire  
OXFAM  
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Comité international de la Croix-Rouge

##### **2.6 Gestion informatique**

Fédération internationale pour le Traitement de l'Information  
Association internationale d'Informatique médicale

### **INFRASTRUCTURE DES SYSTEMES DE SANTE**

#### **3. Développement des systèmes de santé**

##### **3.1 Appréciation de la situation sanitaire et de ses tendances**

Association du Transport aérien international  
Association internationale d'Epidémiologie  
Fédération internationale des Associations du Dossier de Santé  
Organisation internationale de Normalisation

##### **3.4 Législation sanitaire**

Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale

#### **4. Organisation de systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires**

Fondation internationale pour la Médecine et la Recherche en Afrique  
Fondation Aga Khan  
Commission médicale chrétienne  
Association médicale du Commonwealth  
Conseil international de l'Action sociale  
Vision mondiale internationale  
Fédération internationale des Hôpitaux  
Association internationale de Sociologie

---

<sup>1</sup> Le cas des organisations précédées d'un astérisque a été examiné par le Comité permanent lors de la quatre-vingt-onzième session du Conseil exécutif.

Union internationale des Architectes  
Medicus Mundi Internationalis (Organisation internationale de Coopération pour la Santé)  
Fédération internationale d'Ingénierie hospitalière  
Fédération mondiale des Associations de la Santé publique  
Association mondiale des Grandes Métropoles

**5. Développement des ressources humaines pour la santé**

Collège international des Chirurgiens  
Fédération internationale des Collèges de Chirurgie  
Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales  
Conseil international des Infirmières  
Fédération internationale de Médecine préventive et sociale  
Fédération internationale des Associations d'Etudiants en Médecine  
Réseau des Etablissements de Formation en Sciences de la Santé orientés vers les Besoins de la Communauté  
Fédération mondiale pour l'Enseignement de la Médecine  
Organisation mondiale des Collèges nationaux, Académies et Associations académiques des Généralistes et des Médecins de Famille

**6. Information du public et éducation pour la santé**

Conseil national pour la Santé internationale  
Union internationale d'Education pour la Santé  
Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies

**SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE LA SANTE**

**7. Promotion et développement de la recherche, y compris la recherche sur les comportements qui favorisent la santé**

Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales  
Conseil international des Unions scientifiques  
Union internationale des Sciences biologiques  
Institut international des Sciences de la Vie

**8. Protection et promotion de la santé en général**

**8.1 Nutrition**

Union internationale des Sciences de la Nutrition

**8.2 Santé bucco-dentaire**

Fédération dentaire internationale

**8.3 Prévention des accidents**

Association internationale de Médecine des Accidents et du Trafic  
Société internationale de Soins aux Brûlés  
Société médicale internationale de Paraplégie

## **9. Protection et promotion de la santé de groupes de population particuliers**

### **9.1 Santé maternelle et infantile, planification familiale comprise**

Mother and Child International  
 Association internationale des Femmes Médecins  
 Fédération internationale des Femmes de Carrières libérales et commerciales  
 Conseil international des Femmes  
 Save the Children Fund (Royaume-Uni)  
 Association internationale de Pédiatrie  
 Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques  
 Fédération internationale d'Action familiale  
 Union internationale des Organismes familiaux

### **9.2 Santé des adolescents**

Assemblée mondiale de la Jeunesse  
 Organisation mondiale du Mouvement scout  
 Association mondiale des Guides et des Eclaireuses

### **9.3 Recherche en reproduction humaine**

Fédération internationale des Sociétés de Fertilité  
 Confédération internationale des Sages-Femmes  
 Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique  
 Fédération internationale pour la Planification familiale  
 Conseil de la Population

### **9.4 Santé des travailleurs**

Association internationale de Médecine agricole et de Santé rurale  
 Association internationale d'Ergonomie  
 Fédération internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Energie et des Industries diverses  
 Commission internationale de la Médecine du Travail

### **9.5 Santé des personnes âgées**

Fédération internationale de la Vieillesse  
 Conseil international des Services juifs de Bienfaisance et d'Assistance sociale

## **10. Protection et promotion de la santé mentale**

- \* Association du Commonwealth pour les Handicaps mentaux et les Incapacités liées au Développement
- \* Association internationale de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Professions affiliées
- \* Société internationale pour l'Etude du Développement du Comportement
- \* Commission mixte sur les Aspects internationaux de l'Arriération mentale
- \* Fédération mondiale pour la Santé mentale
- \* Fédération mondiale de Neurologie
- \* Fédération mondiale des Sociétés de Neurochirurgie
- \* Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum
- \* Association internationale pour la Prévention du Suicide
- \* Association mondiale pour la Réadaptation psychosociale
- \* Association mondiale de Psychiatrie
- \* Fédération internationale des Associations de la Sclérose en Plaques
- \* Ligue internationale contre l'Epilepsie
- \* Organisation internationale de Recherche sur le Cerveau
- \* Commission internationale pour la Prévention de l'Alcoolisme et de la Pharmacodépendance

- \* Conseil international sur les Problèmes de l'Alcoolisme et des Toxicomanies
- \* Société internationale pour la Recherche biomédicale sur l'Alcoolisme  
Bureau international de l'Epilepsie<sup>1</sup>

## 11. Promotion de la salubrité de l'environnement

- \* Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
- \* Fédération internationale d'Astronautique
- \* Association interaméricaine de Génie sanitaire et de l'Environnement
- \* Association internationale des Distributions d'Eau
- \* Fédération internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires
- \* Association internationale pour les Résidus solides et le Nettoyement des Villes
- \* Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux
- \* Association internationale pour la Qualité de l'Eau<sup>2</sup>
- \* Union internationale de Chimie pure et appliquée
- \* Fédération mondiale des Associations des Centres de Toxicologie clinique et des Centres anti-poisons
- \* Conseil de l'Industrie pour le Développement
- \* Société internationale de Biométéorologie

## 12. Technologie diagnostique, thérapeutique et de réadaptation

- \* Fédération mondiale des Sociétés d'Anesthésiologistes
- \* Association internationale des Techniciens de Laboratoire médical
- \* Conseil international pour la Standardisation en Hématologie<sup>3</sup>
- \* Société internationale de Transfusion sanguine
- \* Société internationale d'Hématologie
- \* Fédération mondiale de l'Hémophilie
- \* Fédération internationale du Génie médical et biologique
- \* Fédération internationale de Chimie clinique
- \* Conseil international des Sciences de l'Animal de Laboratoire
- \* Fédération internationale de l'Industrie du Médicament
- \* Union internationale de Pharmacologie
- \* Association pharmaceutique du Commonwealth
- \* Fédération internationale pharmaceutique
- \* Fédération mondiale des Fabricants de Spécialités grand public
- Commission internationale des Unités et des Mesures de Radiation
- Commission internationale de Protection radiologique
- Association internationale de Radioprotection
- Commission électrotechnique internationale
- Association internationale des Techniciennes et Techniciens diplômés en Electro-Radiologie médicale<sup>4</sup>
- Société internationale de Radiologie
- Fédération mondiale de Médecine et de Biologie nucléaires

### 12.5 Réadaptation

Association internationale de Logopédie et Phoniatrie  
Fédération internationale du Thermalisme et du Climatisme  
Fédération internationale des Sociétés d'Oto-rhino-laryngologie  
Fédération internationale de Médecine physique et de Réadaptation  
Société internationale de Chirurgie orthopédique et de Traumatologie

---

<sup>1</sup> Admis à des relations officielles en 1992.

<sup>2</sup> Auparavant Association internationale pour la Recherche et le Contrôle de la Pollution des Eaux.

<sup>3</sup> Auparavant Comité international pour la Standardisation en Hématologie.

<sup>4</sup> Auparavant Société internationale des Techniciennes et Techniciens diplômés en Electro-Radiologie médicale.

Rehabilitation International  
Confédération mondiale de Physiothérapie  
Fédération mondiale des Sourds  
Fédération mondiale des Ergothérapeutes  
World Rehabilitation Fund  
Fédération mondiale des Anciens Combattants

**13. Lutte contre la maladie**

Organisation internationale des Systèmes de Surveillance des Anomalies congénitales  
Association internationale de Lutte contre la Mucoviscidose  
Association internationale pour l'Etude du Foie  
Fédération internationale du Diabète  
Ligue internationale contre le Rhumatisme  
Académie internationale de Pathologie  
Association internationale pour l'Etude de la Douleur  
Conseil international des Sociétés d'Anatomie pathologique  
Union internationale contre le Cancer  
Société internationale du Personnel infirmier en Cancérologie  
Association internationale des Registres du Cancer  
Association mondiale des Sociétés de Pathologie (anatomique et clinique)  
Fédération internationale de Médecine sportive  
Société et Fédération internationale de Cardiologie  
Ligue mondiale contre l'Hypertension  
Groupement international des Associations nationales de Fabricants de Produits agrochimiques  
Association internationale des Lions Clubs  
Christoffel-Blindenmission  
Helen Keller International, Incorporated  
Organisation mondiale contre la Cécité  
Fondation internationale pour les Yeux  
Fédération internationale des Sociétés d'Ophtalmologie  
Organisation internationale pour la Lutte contre le Trachome  
Union mondiale des Aveugles  
Société royale du Commonwealth pour les Aveugles  
Assemblée des Directeurs des Instituts de Médecine tropicale d'Europe  
Fédération mondiale des Parasitologues  
Association internationale d'Hydatidologie  
Société internationale de Mycologie humaine et animale  
Association mondiale vétérinaire  
Association internationale contre la Lèpre  
Société internationale de Chimiothérapie  
Union internationale des Sociétés d'Immunologie  
Union internationale des Sociétés de Microbiologie  
Union internationale contre la Tuberculose et les Maladies respiratoires  
Union internationale contre les Maladies vénériennes et les Tréponématoses  
Rotary International

= = =